



Association INDECOSA-CGT 18
8 place Malus
18000 BOURGES
02 48 50 00 32
indecosa-cgt18@orange.fr

Bourges le 12 Juillet 2012

COMMUNIQUE de PRESSE de l'INDECOSA-CGT 18

Par voix de presse, il a été rendu public l'arrêté préfectoral du 30 mai 2012 autorisant l'ouverture des commerces le dimanche dans la zone du secteur sauvegardé du centre ville de Bourges.

Cet arrêté concrétise la démarche engagée en 2010 par le Conseil Municipal de Bourges demandant le classement d'une partie du centre ville en "zone touristique d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente".

Comme d'autres villes, à Bourges, nous allons vers plus de travail le dimanche !

L'association de défense des consommateurs salariés INDECOSA-CGT 18, n'ayant pas à être consultée pour avis dans l'instruction d'une telle demande, tient cependant à faire connaître sa position.

Elle s'est opposée à l'ouverture des commerces les dimanches et jours fériés. Elle rappelle son attachement à l'application et au respect du droit au repos dominical pour tous.

Les conséquences d'un tel arrêté préfectoral ne peut que davantage dérégler ce droit et porter atteinte au socle social du vivre ensemble (associatif, familial, culturel, etc.)

Par ailleurs, l'INDECOSA-CGT 18 s'inscrit en faux face aux arguments économiques et sociaux avancés. Dans ces conditions, cette mesure ne peut servir de levier pour la vie économique et pour l'emploi.

L'INDECOSA-CGT 18 rappelle que le pouvoir d'achat des salariés et des familles est très en retrait de l'évolution du coût de la vie et qu'il ne peut dans ce contexte être un facteur de relance de la consommation.

Enfin, l'INDECOSA-CGT 18 s'inscrit pleinement dans "***l'avis très défavorable***" transmis, le 30 mars par l'Union départemental. CGT, au Préfet du Cher.